

Budget 2026 dans le rouge

TREY

Réunis sous la présidence de Basile Cornamusz, les 15 membres du Conseil général de Trey ont accepté à l'unanimité le budget 2026 présenté, mardi 9 décembre, par la Municipalité. Ce dernier prévoit un excédent de charges de 74 900 francs, les revenus se montant à 1,4 million de francs et les dépenses à 1,5 mio. A noter qu'une comparaison avec les comptes de 2024 n'était pas possible: ces derniers étaient bouclés sous l'ancien modèle MCH1 et la répartition des comptes est différente avec le nouveau modèle MCH2.

La STEP de Granges-sous-Trey sera raccordée à l'épuration de la Moyenne Broye (EMB) à Lucens dans le courant de 2026 et deviendra une station de pompage. Dès le 1^{er} janvier prochain, les frais de fonctionnement de la STEP seront facturés à l'EMB.

La révision des statuts de l'ASIPE a passé la rampe à l'unanimité moins une abstention. Il s'agissait notamment d'autoriser l'ASIPE à augmenter le plafond d'endettement de 60 à 90 millions. Pour terminer, la municipale Stéphanie Jan a présenté la planification financière pour les prochaines années. Cette dernière prévoit pour 2026 des travaux de rénovation au bâtiment communal (changement des fenêtres) et à l'horizon 2028 le changement du chauffage. La réfection de la traversée de Granges-sous-Trey ainsi que de son réseau d'eau devrait avoir lieu en 2029.

■ FRÉDY ANDRES

Feuilles indésirables en forêt

ENVIRONNEMENT A Payerne, une route forestière et un parcours Vita sont nettoyés à la souffleuse. Pour un promeneur de la région, cette pratique est intolérable. Les autorités de la commune défendent quant à elles leur décision.

PAYERNE

Alors que Zurich limite l'usage des souffleuses à feuilles et que Fribourg en discute, à Payerne, certains sentiers forestiers sont nettoyés à l'aide de ces machines. «C'est inadmissible!» s'insurge Jean-Daniel Berchten, habitant de Vers-chez-Perrin. Grand adepte de balades en forêt, ce dernier se désole de voir les feuilles disparaître des sentiers. «Non seulement ces machines bruyantes et polluantes évacuent les feuilles mortes, mais elles projettent la microfaune, les branches et les cailloux aux alentours, occasionnant des dégâts à la flore et abîmant les sols forestiers», continue le géologue retraité, en montrant devant lui le sol recouvert uniquement de quelques feuilles mortes.

Si, à certains endroits, le tapis de feuilles est plus épais, d'autres tronçons sont clairement dénudés. «Je pensais que la commune avait renoncé à cette pratique après que j'ai exprimé mon mécontentement à plusieurs reprises, mais les employés de la voirie ont récidivé», regrette le Broyard. Témoin de cette manière de faire depuis des années, il se dit prêt à porter plainte si cela continue. «On voit l'érosion sur les sols, c'est aberrant. Les autres promeneurs à qui j'en ai parlé sont d'accord avec moi», insiste-t-il.



Pour Jean-Daniel Berchten, souffler les feuilles sur les chemins en forêt est une aberration. Il menace de porter plainte.

PHOTO CHANTAL ROULEAU

Plus rapide à la souffleuse

Contacté, le municipal payernois Jacques Henchoz, responsable des infrastructures, des travaux publics et de l'énergie, confirme que certains chemins forestiers sont nettoyés à la souffleuse. Selon lui, seuls le chemin forestier menant au refuge de Blanche-Neige, qui est goudronné, ainsi que le parcours Vita sont concernés. «Si ces chemins ne sont pas nettoyés, il y a

des risques que les gens glissent et se blessent et il y aura des plaintes. Le faire à la souffleuse est plus rapide qu'avec le balai», souligne-t-il, sans pouvoir préciser si les souffleuses utilisées sont à essence ou électrique.

Inspecteur des forêts pour l'Etat de Vaud, responsable de la région de Payerne, Nicolas Joss indique également que les souffleuses ne sont employées que sur

quelques tronçons. «Elles ne sont utilisées qu'à quelques endroits pour assurer que le chemin soit propre. Souffler les feuilles permet d'éviter que les rigoles se bouchent», affirme-t-il.

Cette manière de faire est-elle courante? Selon la Direction générale de l'environnement (DGE) du canton de Vaud, il n'y a «aucune disposition particulière concernant le soufflage des

feuilles mortes sur les sentiers forestiers dans la politique forestière cantonale». Chef de la section chasse, pêche et espèces à la DGE, Frédéric Hofmann indique que si un chemin n'a pas de vocation de loisir public, il n'y a pas d'intérêt de souffler les feuilles. «Toutefois, si c'est fait de façon ciblée, par exemple, sur une piste Vita, c'est tolérable. Le sentier étant déjà fortement piétiné, la microfaune dans le sol est de toute façon impactée», précise-t-il en ajoutant que «l'impact le plus marquant serait le dérangement de la faune en raison du bruit, à mettre en proportion avec la nécessité d'intervention sur un site fréquenté du public».

Rare à Moudon

Ailleurs dans la Broye vaudoise, à Moudon, le soufflage des feuilles sur les sentiers forestiers est «exceptionnel»: «Hormis des réfections ponctuelles et le nettoyage des branches mortes sur les chemins, il n'y a pas d'autres entretiens», informe Gzim Rama, municipal à Moudon responsable de l'environnement et de la voirie. Il ajoute: «Pour ce qui est des feuilles mortes, nous les laissons sur place et c'est la nature qui fait son travail. Il peut toutefois arriver, s'il y a un gros tas de feuilles, qu'il soit soufflé avec des machines électriques, mais c'est très rare.»

■ CHANTAL ROULEAU

L'Opéra de l'Impératrice revient dans la cour du château avec l'œuvre Ottone de Haendel

CULTURE Après une première en 2024, les organisateurs annoncent une nouvelle production du 10 au 19 juillet 2026.

PAYERNE

Après *Lotario*, L'Opéra de l'Impératrice repart avec une nouvelle production du 10 au 19 juillet 2026 dans la cour du château de Payerne, au pied de l'abbatiale. Les spectateurs pourront ainsi venir écouter *Ottone, re di Germania* de Georg Friedrich Haendel, lors de l'une des six représentations programmées dans le centre historique, informent les organisateurs dans un communiqué.

Rappelons que ce projet artistique intitulé L'Opéra de l'Impératrice, dont la première édition s'est tenue en 2024, est porté par l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne, l'Association des concerts de Payerne et par l'Association pour la mise en valeur des orgues Ahrend de Payerne. Il vise à faire renaître la figure majeure de l'impératrice Adelaïde, fille de la reine Berthe et l'une des figures clés de l'histoire du site payernois.

Inscrire dans une saga

Cette seconde création veut s'inscrire dans une saga consacrée à l'histoire payernoise. Tout en alliant le respect des sources baroques et la mise en valeur du site de l'abbatiale. *Ottone, re di Germania* sera interprété par six so-

listes internationaux et un orchestre baroque.

La direction musicale sera entre les mains du Suisse Lionel Desmeules alors que la mise en scène sera à nouveau confiée à la Genevoise Constance Larrieu. Les organisateurs souhaitent proposer au public une expérience immersive grâce à des instruments d'époque, une esthétique historiquement informée, des costumes et une scénographie qui dialoguent avec des technologies contemporaines.

De quoi parle cette œuvre? *Ottone* prolonge le récit initié par *Lotario* en s'intéressant au jeune empereur Otton II, qui doit épouser la princesse byzantine Théophano. «Pour les besoins de l'intrigue d'opéra, les contradicteurs du pouvoir impérial, le prince italien Adelberto et sa mère, veuve de Bérenger d'Ivrée, personnages déjà présents dans *Lotario*, tentent d'empêcher le mariage et d'usurper le pouvoir», décrit L'Opéra de l'Impératrice.

Un Fribourgeois sur scène

Le contre-ténor belge Logan Lopez Gonzalez tiendra le rôle-titre. Il sera accompagné sur scène de la soprano genevoise Sarah Matousek, qui interprétera Teofane, figure centrale de cette alliance impériale. La mezzo-soprano britannique Polly Leech jouera une Gismonda aux accents dramatiques. Le contre-ténor fribourgeois Charles Sudan endossera le rôle d'Adelberto alors que la



L'opéra Lotario de Haendel était la première production présentée en 2024. Les six représentations ont attiré environ 1500 personnes.

PHOTO JEAN-BAPTISTE MOREL/ARCHIVES

mezzo-soprano britannique Rebecca Leggett - issue du programme pour jeunes artistes Le Jardin des Voix de l'académie baroque des Arts florissants en France - sera Matilda. Enfin le baryton mexicain Gerardo Garcia-cano complète la distribution dans le rôle d'Emireno.

Les organisateurs assurent que leur objectif est de permettre à un maximum de personnes de pouvoir découvrir le monde de l'opéra et écouter ses œuvres. «C'est pourquoi il a été décidé de mettre en place plusieurs tarifs selon les soirs et les dates de re-

port des représentations», précisent-ils. Les prix varient en plein tarif de 40 à 100 francs. Des rabais sont accordés pour les retraités, les enfants de moins de 16 ans et les étudiants.

Sur le plan financier, L'Opéra de l'Impératrice bénéficiera d'un soutien de 40 000 francs de la commune de Payerne. Un montant inscrit au budget 2026, qui a été avalisé par le législatif lors de la dernière séance du Conseil communal, le 11 décembre dernier. Il comprend un soutien direct de 20 000 francs et une garantie de déficit de 20 000 francs.

Dans son rapport consacré au budget, la commission financière de Payerne précise que les comptes 2024 de L'Opéra de l'Impératrice affichaient un déficit de 8 800 francs pour un total des charges de 431 000 francs. Pour mémoire, *Lotario* avait attiré lors de cette première édition 1500 spectateurs, soit une moyenne de 250 par soirée alors que 400 places assises étaient prévues.

■ DELPHINE FRANCEY

Plus d'infos et réservations sur <https://operaimperatrice.ch>

Chevroux

Budget 2026 accepté

Le Conseil général de Chevroux a accepté à l'unanimité le budget communal 2026, lundi soir, en présence de 36 conseillers sur 57. Il prévoit un excédent de charges de près de 88 600 francs sur un total de 5,31 mio de francs. La demande de crédits complémentaires au budget 2025 a également été acceptée à l'unanimité. Pour le reste, l'assemblée s'est déroulée sans longs débats, selon Charles-Edouard Bonny, syndic de la commune. Un nouveau règlement des sépultures et du cimetière a été adopté. «Il s'agit plutôt d'une remise à jour car nous ne disposons pas de règlement détaillé.» La révision des statuts de l'ASIPE a aussi été acceptée. «C'est souvent un point sensible dans les communes, mais ça n'a généré aucune discussion. L'objectif est d'aller de l'avant au sein de cette association.»

Payerne

Conférence de la journaliste Isabelle Ducret

L'université des seniors Connaissance 3 organise le 7 janvier, à 14 h 30, à l'aula du Collège Derrière-la-Tour à Payerne, une conférence d'Isabelle Ducret. La journaliste de la RTS propose de jeter un coup d'œil sous les jupes de la Banque nationale suisse, qui remplit sa mission de stabilisation des prix mais s'arroge parfois le pouvoir de prendre des décisions impactant directement le porte-monnaie des Suisses. Entrée: 15 francs.

Cheyres

Soupe du Nouvel-An

La traditionnelle soupe du Nouvel-An sera servie jeudi 1^{er} janvier de 17 h à 21 h à la salle communale de Cheyres. Les bénéficiaires seront reversés à la Fondation Théodora.